



27.06.2023 - 08:20 Uhr

Partir en vacances en voiture : Quel équipement pour quel pays ?

A travers l'Europe

Autres pays, autres lois. Un aperçu des règles de la circulation dans les divers pays européens.



Vernier / Ostermundigen (ots) -

Avant de prendre la route cet été, il est nécessaire de s'équiper correctement afin de se conformer aux législations en vigueur dans les différents pays européens. Pour faciliter la préparation des départs en vacances, le TCS publie une carte des équipements obligatoires pour circuler sur les routes d'Europe, que ce soit en voiture ou en camping-car. En outre, il est recommandé de faire réviser son véhicule avant le départ pour limiter le risque de pannes, étant donné que de longs délais d'attente sont à prévoir cet été en raison d'un afflux important de véhicules sur la route.

Pour partir en vacances cet été, et comme les règles de circulation routière varient sensiblement d'un pays à l'autre, il est indispensable de s'assurer que les équipements obligatoires dans les divers pays traversés sont à bord du véhicule. Le TCS publie une carte des destinations les plus prisées d'Europe pour simplifier la préparation des départs en vacances. La liste des équipements obligatoires ainsi que des nombreuses informations utiles aux préparatifs de voyage sont disponibles sur le site internet du TCS.

Triangle et gilet de sécurité obligatoires presque partout

Dès que l'on quitte la Suisse, le premier équipement obligatoire autant pour les voitures de tourisme que les camping-cars est l'autocollant CH. Le triangle de panne, unique équipement obligatoire en Suisse, doit impérativement faire partie du trajet puisqu'il est requis ou recommandé pratiquement partout en Europe. Le gilet de sécurité de norme européenne EN 471 devra également être du voyage, puisqu'il est obligatoire partout, sauf dans les pays scandinaves, les Pays-Bas, le Royaume-Unis, l'Irlande, le Kosovo, Liechtenstein, Malte, Chypre et la Grèce.

Déflecteurs au Royaume-Unis et câble de remorquage en Serbie et Macédoine

Les automobilistes doivent emporter une trousse de premiers secours s'ils se rendent dans les pays balkaniques, sauf au Kosovo. De plus, elle est recommandée en Italie, en Belgique, en Bosnie ou en Andorre. Avant de traverser la Manche, il est préférable de s'assurer que le véhicule soit bien muni de déflecteurs de faisceaux lumineux, car ils sont obligatoires tant en Irlande qu'au Royaume-Uni - en raison de la conduite à gauche. Pour les voyages en Macédoine du Nord et en Serbie, un câble de remorquage est requis. Lors de séjours dans les pays des Balkans, il est en outre préférable de s'équiper d'ampoules pour les feux - sauf les xénon, néon ou LED. Les ampoules de rechange sont également obligatoires en Andorre, Croatie, Monténégro, et recommandées en France et Macédoine.

Sièges enfants et vignette environnementale

En Suisse, comme en Europe, les bébés et enfants doivent être transportés dans des dispositifs adaptés. Ces sièges sont

obligatoires pour les enfants mesurant jusqu'à 150 cm ou l'âge de 12 ans. Des réglementations spécifiques existent dans certains pays, mais pour la sécurité des enfants, le TCS recommande d'appliquer la réglementation suisse lorsque celle du pays visité est moins contraignante. En ce qui concerne les vignettes environnementales, il est important de se renseigner avant de visiter certaines villes en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni ou encore en Tchéquie, puisque la circulation est parfois limitée. Les informations sur les mesures anti-pollution en vigueur peuvent être consultées sur le site internet du TCS avant le départ. Rappelons aussi que les feux de jour/croisement sont obligatoires ou recommandés dans pratiquement tous les pays européens, et ceci généralement 24 heures sur 24.

Camping sauvage interdit dans la plupart des pays

Les caravanes et camping-cars sont soumis aux mêmes règles que les voitures de tourisme, mais certaines réglementations spécifiques encadrent leur utilisation. En Suisse, si le poids total d'un véhicule avec sa remorque ou d'un camping-car excède 3'500 kg un permis BE, voire d'autres catégories (C ou D par exemple) est nécessaire. En Europe, ces véhicules sont aussi soumis à des réglementations spécifiques en fonction du pays. Il est important de rappeler que le camping sauvage est en principe interdit partout en Europe, sauf dans les pays scandinaves et baltes, en Ecosse, en Albanie, Moldavie et en Roumanie, en respectant certaines règles. Les réglementations concernant le parage des camping-cars et caravanes sont strictement définies et doivent être consultées à l'avance.

Temps d'attente plus longs en cas de panne

Cet été encore, l'envie de partir en vacances va se confirmer. Il faut donc s'attendre à un afflux important de voyageurs sur les routes européennes. Ceci pourrait entraîner des temps d'attente plus long que d'habitude en cas de panne à l'étranger. Ces temps d'attente risquent d'être plus long au début et à la fin des vacances, lorsque la plupart des voyageurs est en route.

Ce sera particulièrement le cas dans les destinations populaires comme la France, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, très prisés par les vacanciers européens. Il faut s'attendre à ce que les services de dépannage dans ces pays seront dépassés par l'afflux important de véhicules. Le TCS estime que lors des pics de trafic, l'arrivée d'un service de dépannage sur place pourra prendre plusieurs heures.

Le TCS recommande de faire contrôler son véhicule avant le départ en vacances. D'autres conseils sur le comportement à adopter en cas de panne sont disponibles [ici](#).

Liens utiles sur tcs.ch

[Carte d'Europe avec un aperçu des règles de circulation](#)

[Equipement obligatoire en voiture pour plus de 200 pays](#)

[Siège enfant : les règles à l'étranger](#)

[L'ABC pour caravanes](#)

[Camping sauvage en Europe](#)

[Zones environnementales en Europe](#)

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, massimo.gonnella@tcs.ch, www.presetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100908798> abgerufen werden.